

METZ MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
HARMONY PARK | 11 bd Solidarité | BP 55025 | 57071 METZ CEDEX 3
T. 03 87 20 10 00 | F. 03 87 20 10 29 | www.metzmetropole.fr

Nombre de membres au Conseil de Communauté :

108 titulaires - 39 suppléants

Conseillers en fonction :

108 titulaires – 39 suppléants

Conseillers présents : 74 Dont suppléant(s) : 1

Pouvoirs: 17

Absent(s) excusé(s) : 26

Absent(s): 9

Date de convocation : 6 décembre 2016

Vote(s) pour: 91 Vote(s) contre: 0 Abstention(s): 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du Lundi 12 décembre 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2016-12-12-CC-5 :

Inscription de crédits d'investissement par anticipation du Budget Primitif 2017.

Rapporteur: Monsieur Thierry HORY

Le Conseil,

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1612-1.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2311-3 et R. 2311-9.

VU la délibération du Conseil de Communauté du 4 avril 2016 portant adoption du Budget Primitif 2016.

VU la délibération du Conseil de Communauté du 27 juin 2016 portant adoption de la Décision Modificative n°1-2016,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 26 septembre 2016 portant adoption de la Décision Modificative n°2-2016,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 12 décembre 2016 portant adoption de la Décision Modificative n° 3-2016,

CONSIDERANT la nécessité de pouvoir rembourser, en cas d'excédent de trésorerie, les crédits long terme reconstituables et les crédits dits « revolving »,

CONSIDERANT la nécessité d'engager des dépenses d'investissement pour la gestion des affaires courantes avant le vote du Budget Primitif 2017,

DECIDE d'ouvrir par anticipation des crédits à hauteur de 13 940 000 € à l'article 16449,

DECIDE d'inscrire, par anticipation sur le vote du Budget Primitif 2017, des crédits à hauteur de 1 000 000 € en section d'investissement conformément au tableau ci-après :

Crédits par anticipation - BP 2017		
BUDGET PRINCIPAL		Crédits d'investissement votés par anticipation
2031	Frais d'études	40 000
2051	Concessions & droits similaires	70 000
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		110 000
2041642	Bâtiments & installations	60 000
204181	Biens mobiliers, matériels & études	60 000
20422	Bâtiments & installations (privé)	100 000
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		220 000
2135	Installations générales & aménagement	20 000
2151	Réseaux de voiries	30 000
2152	Installations de voirie	10 000
21538	Autres réseaux	90 000
2158	Autres installations, matériels & outillages	50 000
2182	Matériel de transport	30 000
2183	Matériel de bureau & informatique	50 000
2184	Mobilier	50 000
2188	Autres immobilisations	20 000
20 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		350 000
2313	Constructions	150 000
2315	Installations, matériels & outillages	150 000
2316	Restaurations d'œuvre d'art	20 000
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS		320 000
TOTAL		1 000 000

Pour extrait conforme Metz, le 13 décembre 2016 Pour le Président et par délégation Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



METZ MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HARMONY PARK § 11 bd Solidorité | BP 55025 | 57071 METZ CEDEX 3 T. 03 87 20 10 00 | F. 03 87 20 10 29 § www.metzmetropole.fr

BORDEREAU D'ENVO!

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus -

PREFECTURE DE LA MOSELLE -

9 place de la Préfecture - BP 71014 -

57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Délibérations Conseil de Communauté.		Contrôle de légalité
Lundi 12 décembre 2016.		PRÉFECTUOR
Point 5 – Inscription de crédits d'investissement par		PRÉFECTURE DE LA MOSE D.C.T.A.J.
anticipation du BP 2017.	1	14 000 000
Point 8 - PLH de Metz Métropole : bilan annuel 2015.	1	1 4 DEC. 2016
Annexe: PLH - Bilan 2015	1	1 L
Point 7.1 - Renforcement de l'intégration communautaire		CONTROLE DE LEGALI
création, aménagement, entretien et gestion de zones		-XCAVIAOLE DE LEGALI
d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,	8 0	
touristique, portuaire ou aéroportuaire.	1	
 Annexe : Périmètres des zones d'activité / 		
économique communautaires (27 plans)	1	
Point 7.2 - Renforcement de l'intégration communautaire		
: actions de développement économique.	1	
- Annexe : Statuts MMD	1	
Point 7.3 - Renforcement de l'intégration communautaire		
: promotion du tourisme, dont la création d'offices de		
tourisme.	1	
- Annexe : Statuts de l'Office de tourisme de Metz		1
مص Cathédrale	1	
Point 7.4 - Renforcement de l'intégration communautaire		
: accuell des gens du voyage (aménagement, entretien	416	
et gestion des aires d'accueil).	. 1	
Point 7.5 - Renforcement de l'intégration communautaire		
au 01/01/2017 : ajustement du tableau des effectifs.	1	11 BE DE OL GE AL DIVIDIDA IL BALDEL BEL
Annexe : Tableaux des effectifs	1	D6:02 - AR
Point 7.6 - Renforcement de l'intégration communautaire		
: mise à disposition d'un agent auprès de l'Office de		
Tourisme.	1	
Annexe: Projet de convention.	1	
Allingve 1 10/01 de controlle ou 3-	i i	
Nombre total des actes transmis :		
8 délibérations dont 6 accompagnées d'annexes.		* -

Fait à Metz, le 13 décembre 2016 Pour le Président Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL